

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, convoquée par Madame Claudie Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière pour être tenue au lieu ordinaire des séances le jeudi 14 décembre 2023 à 19h, à laquelle sont présents : Madame Karole Thibault, Messieurs André St-Pierre, Denis Sansoucy, Claude Patry, Marcel Tringle et Denis Patry, tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Patry de même qu'en présence de la directrice générale et greffière-trésorière Madame Claudie Levasseur.

L'avis de convocation pour cette assemblée extraordinaire a été signifié tel que requis par les dispositions du *Code municipal* [RLRQ, c. C-27.1], le tout tel qu'il appert du certificat de notification d'un avis spécial émis par la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité en date du 5 décembre 2023 et déposé aux archives de la municipalité

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire
2. Vérification de la conformité de la convocation
3. Vérification du quorum
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Première période de questions
6. Dépôt et adoption du budget 2024 de la municipalité
7. Dépôt et adoption du plan triennal d'immobilisation (PTI) 2024, 2025 et 2026
8. Deuxième période de questions
9. Clôture de la séance

2023-12-XX ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et donné dans l'avis de convocation daté du 5 décembre 2023.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente dans l'assistance.

**2023-12-XX DÉPÔT ET ADOPTION DU BUDGET DE LA
MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024**

ATTENDU QUE le conseil doit préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier de l'année 2024;

ATTENDU QUE l'article 954 du *Code municipal* [RLRQ, c. C-27.1] stipule que le budget de la municipalité doit prévoir un budget équilibré, soit des revenus égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil prend acte du dépôt, par la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, du budget de la municipalité pour l'année financière 2024;

QUE le conseil adopte le budget *DÉPENSES* qui suit pour l'année financière 2024 :

DÉPENSES

Administration générale	230 056
Sécurité Publique	65 562
Transport	451 144
Hygiène du milieu	77 256
Urbanisme et mise en valeur du territoire	14 400
Loisirs & culture	49 267
Frais de financement	182 315
TOTAL DES DÉPENSES	1 070 000

QUE le conseil adopte le budget *REVENUS* qui suit pour l'année financière 2024 :

REVENUS

TAXES GÉNÉRALES	309 229
SÛRETÉ DU QUÉBEC	29 699
FINANCEMENT – LOISIR MUNICIPAL	31 682
RÈGLEMENT # R144-2012 EMPRUNT COMPLEXE	42 447
TAXES SECTEUR – LAC DES HUARDS	900
ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER	112 441
VIDANGES & RECYCLAGE	35 000
VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUE	21 450
TERRES PUBLIQUES	90 622
ÉCOLES PRIMAIRE – SECONDAIRE	500
PÉRÉQUATION	61 891
TENANT LIEU DE TX FONCIÈRES	6 400
VENTE DE BACS	200
REDEVANCE ÉOLIENNE	14 552
LICENCES & PERMIS	2 000
DROIT DE MUTATION IMMOBILIÈRE	8 500
INT. BANQUE & PLACEMENT	6 000
INT. ARRIÉRÉS DE TAXES	4 000
PHOTOCOPIES - AUTRES	500
LOCATION DE SALLE	200
RESTAURANT & BAR CDL	2 000
COMMANDITE	5 500
AUTRES REVENUS CDL	700
REMBOURSEMENT IMMATRICULATION	100

CARRIÈRE & SABLIERE	2 000
COMPENSATION TVQ	17 887
CAUREQ	600
ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (SUBVENTION)	212 000
ACTIVITÉS CULTURELLES	500
CHEMIN DOUBLE VOCATION (SUBVENTION)	22 500
SUBVENTIONS FRR ET AUTRES PROGRAMMES	13 000
PPA/CE (SUBVENTION)	15 000
TOTAL DES REVENUS ET DES AFFECTATIONS	1 070 000

REVENUS :	1 070 000 \$	DÉPENSES :	1 070 000 \$
EXCÉDENTS DES REVENUS SUR LES DÉPENSES :			0 \$

**2022-12-XX DÉPÔT ET ADOPTION DU PLAN TRIENNAL
D'IMMOBILISATION POUR LES EXERCICES
FINANCIERS 2024, 2025 ET 2026**

ATTENDU QUE l'article 953.1 du *Code municipal* [RLRQ, c. C-27.1] stipule que la municipalité doit adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les exercices financiers 2024, 2025 et 2026 qui se répartit comme suit :

Total des dépenses anticipées :

- ❖ 2024 1 556 000 \$ *Première phase de la construction du Centre communautaire*
- ❖ 2025 475 000 \$ *Deuxième phase de la construction du Centre communautaire*
- ❖ 2026 75 000 \$ *Travaux de réfection de la patinoire extérieure*

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente dans l'assistance.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

A 19 heures 08 minutes tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président de l'assemblée Monsieur Mario Patry, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....
M. Mario Patry, maire

.....
M. Claudie Levasseur
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Mario Patry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.